



**FICHE D'INSCRIPTION**  
**GARDE DES ENFANTS ATTENDANT LE CAR**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019**

**Rappel** : Le Service de garde mis en place gratuitement par la Commune est réservé exclusivement aux enfants utilisant le service des transports scolaires du Conseil Départemental.

La garde des enfants est assurée par du personnel communal, pendant la période comprise entre la fin des cours (16h) et le départ des cars vers 17h15, dans le bâtiment situé entre la cantine et l'école primaire René Cassin 1 rue Montreuil.

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :**

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Sexe :  masculin  féminin  
Ecole fréquentée :  maternelle  René Cassin 1  René Cassin 2 Classe : .....

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LÉGAUX :**

**Parent 1 :**

M.  Mme  
NOM et prénom .....  
Adresse domicile .....  
N° téléphone domicile .....

**Parent 2 :**

M.  Mme  
NOM et prénom .....  
Adresse domicile .....  
N° téléphone domicile .....

**Renseignements obligatoires :**

Portable Mme ..... Portable M. ....  
Tél. Travail Mme ..... Tél. Travail M. ....

En cas de séparation ou divorce :

Qui a la charge de l'enfant : .....  
En cas de nécessité, l'autre parent est-il autorisé à venir récupérer l'enfant :  Oui  Non

**De manière très exceptionnelle et sur demande écrite des responsables légaux,** personnes majeures susceptibles de récupérer l'enfant sur ce temps de garde en cas de nécessité (enfant malade, rendez-vous ...) :

M.  Mme  M.  Mme  
NOM et prénom ..... NOM et prénom .....  
Lien de parenté : ..... Lien de parenté : .....  
Adresse ..... Adresse .....  
N° téléphone ..... N° téléphone .....

**GARDE DES ENFANTS ATTENDANT LE CAR :**

Choix des jours de garde pendant toute l'année scolaire (cocher la ou les cases) :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
-------	-------	----------	-------	----------

Exceptionnel
--------------

**AUTORISATION PARENTALE :**

Je soussigné(e) ..... responsable de .....

autorise le personnel communal à donner de petits soins en cas d'incident bénin

autorise le personnel communal à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale. En cas de recours aux services d'urgence (pompiers, SAMU...), un enfant accidenté ou malade est orienté, transporté et hospitalisé par les services de secours d'urgence.

Je reconnais avoir été informé(e) que dès que mon enfant aura quitté le temps de garde, il / elle ne sera plus sous la responsabilité juridique de la commune et du personnel communal.

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription.

A ....., le .....  
Signature du responsable légal